

1
 Séance du samedi 24 juillet 1915

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 3 heures.
 Sont présents : M. M. Aimon, D.,
 Astier, Beauvisage, Chastenet,
 Doumer, Maurice Faure, Guillier,
 Lourties, Perchot, Peyronnet, De Selves,
 Steeg, Petitjean.

M. Aimon, rapporteur général,
 donne lecture d'un rapport sur le projet
 de loi, adopté par la Chambre des Députés,
 portant ouverture sur l'exercice 1914
 de crédits applicables aux services de la
 guerre et de la marine.

L'art. unique est adopté.

M. Perchot entretient de nouveau la
 commission du projet de loi, adopté par la
 Chambre des Députés, ayant pour objet la
 régularisation des décrets du 24 novembre
 1914 et du 9 janvier 1915 fixant les
 conditions à remplir par les fonds muni-
 cipaux et départementaux de chômage
 pour bénéficier des subventions du fonds
 national de chômage.

après avoir fait un historique du projet, il en passe les trois articles et revue et propose à la commission le projet de l'art. 2 créant un fonds national de chômage en vue de développer le placement public en France.

à la suite d'une discussion à laquelle prennent part M. M. Stoeq, de Selvas, Castier, Doumer et Aimond, la commission adopte la proposition de M. Perchot en ce qui concerne le projet de l'art. 2 et M. le Président met au vote le rapport de M. Perchot, qui est également adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de la municipalité de Nancy lui annonçant que cette dernière avait émis un vœu en faveur de la création d'une caisse de chômage et demandant à la commission de vouloir bien lui faire un accueil favorable.

Il fait remarquer qu'il est peut-être fâcheux que l'on ait reporté à l'art. 2 du projet dont M. Perchot est le rapporteur, parce que l'essai que l'on va faire à Nancy aurait pu fournir sur cette question

Des renseignements intéressants.

Le rapport à préparer sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, tendant à assurer aux autorités civiles le droit de réquisition pour les travaux agricoles est confié à M. Derollet

M. Simon, rapporteur général
Donne ensuite lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture sur l'exercice 1914 de crédits applicables aux services de la guerre et de la marine. (Adopté).

La séance est levée à 4 heures
20 minutes.
